



FONCTIONNEMENT ET HORAIRES ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 DOCUMENT A CONSERVER

RENTREE :

La pré-rentree se déroulera le samedi 2 septembre 2017 de 10h30 à 12h00

La rentrée se déroulera le lundi 4 septembre dès 8h20.

L'EQUIPE ENSEIGNANTE EN 2017-2018 :

Jardin d'enfants : Mme FLOUROU

PS : Mme PIQUET

PS MS : Mme MOCKELS

MS GS : Mme PEDRETTI

GS : Mme CARLIER

GS CE1 : Mme LOOTEN

CP : Mme FLAJOLET

CP : Mme BALIN

CE1 : Mme LAISNE – nouvel enseignant

CE1 : Mme GILOT

CE2 : nouvel enseignant

CE2 : Mme DERET

CM1 : Mme DUBOIS

CM1 : Mr DEVILLIER – nouvel enseignant

CM1 CM2 : Mme COTRELLE – nouvel enseignant

CM2 : Mme DELBOVE

CM2 : Mme DENISE

- Jours de classe : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- Horaires : 08 h 30 → 12 h 00

13 h 45 → 16 h 25

L'entrée des élèves se faisant exclusivement par le portail vert.

OUVERTURE DES PORTES

8 H 20

11 H 55 pour les maternelles

12 H 00 pour les primaires

13 H 35

16 H 20 pour les maternelles

16 H 25 pour les primaires

FERMETURE DES PORTES

8 H 30

12 H 05

12 H 05

13 H 45

17 H 00

17 H 00

GARDERIE et ETUDE :

Horaires de garderie :

Le matin : 7h20 à 8h20. De 8h00 à 8h20, une étude est mise en place pour les élèves de primaire. Le soir sortie possible de 16h25 à 17h00 puis de 17h25 à 17h30 puis de 17h55 à 18h30. Fermeture des portes à 18 h 30 précises.

Horaires de l'étude pour les primaires :

De 17h07 à 18h00 précises avec une sortie possible à 17h25.

Tout élève non repris à 18h rejoindra la garderie.

Tout enfant de maternelle non repris à 16h35 est conduit automatiquement en garderie.

Le soir, vous pouvez reprendre vos enfants à la garderie (pour les maternelles) ou dans la cour (pour les primaires) jusque 17 h 00.

Ce temps est gratuit pour tous les élèves.

Tout élève de primaire non repris à 17h00 doit obligatoirement se rendre à l'étude.

LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Pour les élèves de maternelle :

A l'entrée de chaque classe, une feuille A3 rose vous indiquera le régime de votre enfant.

Enfant externe : n'oubliez pas de cocher la case correspondante sur le tableau installé sous le préau.

Enfant demi-pensionnaire : ajouter un A sur le tableau installé sous le préau en cas d'absence exceptionnelle à la cantine. Si votre enfant est absent pour raison de santé, la désinscription de la cantine se fait automatiquement.

Pour les élèves de primaire :

Tous les élèves de primaire se verront attribuer une carte les premiers jours de la rentrée qu'ils soient externes ou demi-pensionnaires (cette carte restera en classe).

Régime des thermos : l'inscription au thermos des élèves nécessite le respect de plusieurs règles :

- Veiller à un repas équilibré (soda, biscuit apéritif et bonbons sont proscrits).
- Disposer d'un sac thermos gardant au chaud le plat (aucun aliment ne pourra être réchauffé durant le temps de restauration).

LE SECRETARIAT : Le secrétariat est ouvert de 08h20 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 chaque jour de classe.

RENDEZ-VOUS :

Il est possible de rencontrer les enseignants en dehors des heures de classe (**évitons 8 h 20 et 13 h 35**). N'hésitez pas à prendre contact avec eux quel que soit le problème par l'intermédiaire de votre enfant ou directement. La communication, le partage et le dialogue sont importants pour une meilleure compréhension dans la relation tripartite Enfant-Parents-Enseignants

Si vous souhaitez rencontrer les enseignants ou Mr le Directeur, il est préférable de prendre rendez-vous pour vous éviter parfois un déplacement inutile. Pour tout entretien avec le chef d'établissement adressez-vous à l'accueil.

VIE DE LA FOI :

La catéchèse est assurée par les enseignants sur le temps scolaire dès la maternelle. En cycle 2 et 3 (CP au C.M2) nous suivons les parcours diocésains actuellement proposés et nous recherchons des parents pour participer activement à cette vie chrétienne. (Catéchèse, organisation de temps de prière, préparation des 1ères communions - MEJ)

Les enfants désirant se préparer à la première communion pourront être aidés en partie à l'école en lien avec les paroisses qui les accueilleront pour célébrer ces événements.

Pour la Profession de Foi, l'Institution assure la préparation en 6^{ème}. Ceux qui souhaitent la faire plus tôt doivent s'adresser à leur paroisse.

REUNIONS :

Chaque enseignant organisera fin septembre, début octobre une réunion en classe afin de vous présenter les objectifs de l'année et apporter une réponse aux questions.

Des rencontres individuelles peuvent avoir lieu dans l'année avec les enseignants mais uniquement sur rendez-vous.

Vous serez également invités à participer à l'assemblée générale de l'Association de Parents de l'Enseignement Libre (A.P.E.L.) le **vendredi 2 octobre** pour faire le bilan de l'année écoulée, évoquer les perspectives, et connaître les priorités de l'année.

LES LANGUES :

L'enseignement de sensibilisation aux Langues Etrangères aura lieu dès La petite section. Le but recherché étant « l'ouverture à d'autres cultures, à d'autres sonorités à l'écoute et à l'éducation de l'oreille ». Dès le CP, nous passons aux apprentissages. Les C.E.1, C.E.2, C.M.1, C.M.2 auront à choisir entre la langue anglaise et la langue allemande.

Les 5 classes de CM1 et CM2 sont des classes bilingues. Une heure et demie d'anglais obligatoire ou d'allemand aura lieu chaque semaine. Mais en plus, d'autres disciplines sont dispensées uniquement en anglais. Nous mettons la langue au service de la matière.

En résumé, les CM1 et CM2 bénéficieront de 3 heures de langue par semaine. Nous souhaitons que nos élèves sachent s'exprimer spontanément en anglais et avec une certaine aisance.

MALADIES ET ABSENCES :

En cas d'absence de l'enfant, il appartient à la famille de prévenir le jour même. **Toute absence doit être justifiée et excusée par écrit le jour même de la rentrée de l'élève et remis à l'enseignante.** Nous vous demandons de nous remettre un certificat médical pour les arrêts de plus de 48 heures. Evitons les absences trop fréquentes et les retards répétés préjudiciables au bon déroulement de la scolarité de l'élève. Les rendez-vous médicaux ou autres doivent se prendre en dehors du temps scolaire.

Les départs en vacances durant la période scolaire ne sont pas autorisés. Exceptionnellement, si une demande d'absence pour un départ en vacances sur le temps scolaire se produisait, la demande est à déposer un mois avant le départ avec justificatif à l'enseignant(e) qui le remettra à Mr la Directeur et sera également envoyée à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

LA TENUE :

La tenue vestimentaire doit être simple et correcte. (Piercing, tatouage, cheveux colorés etc... ne sont pas autorisés). Tous les vêtements doivent être marqués. Chaque année beaucoup de vêtements se perdent et ne sont pas réclamés. Tout vêtement retrouvé est entreposé dans l'armoire qui se trouve dans l'ancien hall d'entrée.

COMPORTEMENT GENERAL :

Un règlement intérieur vous sera remis en début d'année scolaire. En s'inscrivant à l'école Notre Dame des Anges, chaque élève avec le soutien des parents, s'engage à en devenir un membre à part entière : Il accepte donc les règles de vie de l'établissement.

DIVERS :

Nous rappelons que nos amis les animaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement. Nous vous précisons également que l'accès aux jardins de l'école est strictement interdit. Aucune assurance ne couvrira ces lieux sans surveillance hors temps de récréation.